

Ce qui a été dit de plus sage et de plus précis sur ce point se lit dans le *Dictionnaire languedocien* publié au siècle dernier par l'abbé Des Sauvages (1). Il faut transcrire ici ce passage trop peu remarqué, résumé lucide des observations les plus fines et les mieux dirigées qui aient été faites sur les patois de la France.

« On peut rapporter tous les idiomes des différentes provinces du royaume, le basque et le bas-breton exceptés, « à deux langues principales, le françois et le gascon (2), « qui sont également langues vulgaires et langues du peuple, l'une dans les provinces du nord, l'autre dans les provinces méridionales.

« Les différents idiomes gascons, on peut en dire autant des patois ou idiomes françois, ont chacun entre eux non seulement un même fond, et pour ainsi dire une même consanguinité de langage, mais un accent et un ton de prononciation qui font d'abord reconnaître ce qu'on appelle un Gascon de quelque province qu'il soit en deçà de la Loire, et le distinguer de ce que nous appelons un franchiman, ou un habitant des provinces françoises qui sont au-delà.

« Il est aisément d'assigner à peu près les limites des deux pays : ils aboutissent à une espèce de zone ou bande qui se dirige de l'est à l'ouest de la France, et qui passe par le Dauphiné, le Lyonnais, l'Auvergne, le Limousin, le Périgord et la Saintonge.

« C'est à cette bande limitrophe ou frontière pour ainsi dire du gascon et du françois que ces deux langues viennent se confondre ; et il résulte de leur mélange dans le

(1) *Dictionnaire languedocien français*, édit de 1775, t. 1, vo *franchiman*.

(2) C'est sous cette dénomination que l'auteur désigne tous les dialectes de la langue d'oc.